

N/REF : 23/05/2025 7H54 C:264661 I:36274

V/Email reçu le Vendredi 23/05/2025 à 7H54

SELON DEVIS N° 5050064

MONSIEUR MONTI ROMAIN

**9 RUE SERAPHIN MARTIN
38430 MOIRANS**

IMMEUBLE : 9 MARTIN
9 RUE SERAPHIN MARTIN
38430 MOIRANS

Fontaine, le 26 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLÉE 9 MARTIN - M. MONTI - AGENCE IMMO : 04 76 91 09 27
APPELER MME HUSSENET 06 49 95 11 24 15MIN AVANT D'ARRIVER

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5050064 du 22/05/2025 d un montant de
131,96€TTC

Donneur d'ordre : _ DSP Dispatcher P1/P2

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M.MONTI
COUPURE D'EAU DU LOGEMENT
DEPOSE ET REMPLACEMENT DU ROBINET MACHINE A LAVER
REMISE EN EAU ET CONTROLE ETANCHEITE

NOUS NE PRENONS PAS EN CHARGE LES EMBELLISSEMENTS

NOS TRAVAUX DU 26/05/2025

OBSERVATIONS : AH TT EMAIL en CC le 22/05/25 a 12H00 AGENCE@IMMOBILIERART.COM
AH TT Email envoyé le 22/05/25 a 12H00 M. R MONTI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

FACTURE N° 5050292

Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	119,97	119,97
	TOTAL H.T.		119,97
	T.V.A. a 10,00%		11,99
	TOTAL T.T.C.En EURO		131,96

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN